

FAIRE SOIGNER SON PARENT ÉTRANGER EN BELGIQUE ?

« Je souhaiterais que mon parent passe des examens / soit suivi en Belgique pour ses soins de santé, mais il n'est pas belge ; comment faire ? »

- Pour les européens, la carte d'identité ou le passeport national est suffisant pour séjourner légalement sur le territoire. Les pays de l'UE sont par ailleurs conventionnés avec la Belgique en matière de couverture en soins de santé :
 - Dans le cas d'un court séjour :
Être en possession de votre carte européenne demandée auprès de votre organisme assurance dans votre pays vous ouvre le droit à la couverture en soins de santé dans un autre pays de l'EU. Votre assurance santé interviendra à votre retour dans votre pays.
 - Dans le cas d'un séjour prolongé :
Il est nécessaire de vous inscrire au registre national de la population via votre commune de résidence afin d'obtenir le statut de résident ouvrant au droit à l'affiliation à la caisse d'assurance de votre choix et dès lors à la couverture en soins de santé.
 - Lorsque le séjour pour raisons de soins de santé est prévu d'avance (intervention programmée) :
La demande d'ouverture aux droits à la couverture aux soins de santé peut être introduite par l'hôpital intervenant. La couverture sera alors accordée par un organisme assureur belge pour la durée concernée des soins visés.
- Pour les non-européens, séjourner sur le territoire de Belgique nécessitera l'obtention d'un titre de séjour (visa). En matière de soins de santé, la personne de statut étrangère et en permission de séjour sera autorisée à bénéficier des soins de santé qui seront entièrement à sa charge ou à celle de son assureur privé.

NB : Ces visas peuvent être délivrés pour différents motifs valables. Il existe toutefois une requête spécifique pouvant être introduite en vue d'obtenir un visa pour raisons médicales : [plus de renseignements sur le site de Médimmigrant¹](#) via le lien en bas de page.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Site internet Médimmigrant : <https://medimmigrant.be/fr/infos/sejour-ou-retour-en-cas-de-maladie/visa-pour-raisons-medicales>

1 Médimmigrant est une Asbl bruxelloise qui offre un soutien individuel aux personnes en situation de séjour précaire qui ont des besoins médicaux. Ils travaillent avec les professionnels qui accompagnent ces personnes ou directement avec elles.